

France Télécom : aller plus loin dans le contrat social

Le président de la CFE-CGC Unsa, Sébastien Crozier, était hier à Marseille

Le suicide de Nicolas Grenoville, retrouvé pendu dans son garage en août 2009, vient d'être perçu par la Caisse primaire d'Assurance Maladie du Doubs comme la conséquence d'une maladie professionnelle. Une première qui ne laisse pas indifférent Sébastien Crozier, le président national de la CFE-CGC/Unsa du groupe France Télécom Orange.

Comment analysez-vous la décision de la CPAM du Doubs ?

Elle suscite de l'espoir. Mais elle concerne une personne qui relevait du statut privé et qui n'était pas fonctionnaire. Les deux statuts cohabitent au sein du groupe et les fonctionnaires sont la majorité. Or, pour eux, une telle qualification ne s'est encore jamais produite. Il faut d'abord qu'une commission se prononce



Sébastien Crozier, président CFE-CGC Unsa du groupe France Télécom Orange. Il était hier à Marseille pour un état des lieux social.

/PHOTO J.L.C

et qu'ensuite, le président décide. C'est donc un geste exceptionnel que Stéphane Richard a accompli pour un suicide inter-

venu à Marseille. Mais il est jugé et partie et il n'en reste pas moins qu'il y a deux systèmes et un effet miroir. Cela dit, la déci-

sion de la CPAM va bien plus loin que l'accident du travail, car elle met en évidence le caractère pathogène d'une organisation du travail, d'une violence sociale. Maintenant on verra la suite, car France Télécom a fait appel de cette décision.

Les choses vont-elles mieux ?

Oui, avec le lancement du nouveau contrat social, on n'est plus dans la situation de 60 suicides en trois ans. Mais sept suicides ont tout de même été recensés sur les douze derniers mois. Ce qu'il faut maintenant, c'est des perspectives de développement d'ampleur. Un vrai plan fibre optique. Il faut que l'entreprise s'affirme, offre de vraies perspectives. Il faut y mettre les moyens pour aller plus loin dans le contrat social.

Jean-Luc CROZEL